



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE « LA FOLLE FURIEUSE ® » 2^{ème} EDITION VILLAGE – SENAS (13) – DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2017

PREAMBULE

La division Loisirs de la société « CMJ France » organise, en partenariat avec la commune de Sénas (13) la course d'obstacles « La Folle Furieuse® 2^{ème} édition 2017» pour enfants et adultes qui se tiendra le Dimanche 1^{er} Octobre 2017 sur le village et aux alentours de la commune de Sénas (13560).
Plan d'accès disponible sur le site internet de l'épreuve : www.lafollefurieuse.com

L'épreuve « La Folle Furieuse® » est une course pédestre sportive déguisée et à obstacles à destination du grand public (hommes, femmes et enfants) à la recherche du dépassement de soi dont certains passages sont similaires à un parcours du combattant. Cette manifestation pédestre objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Les participants sont ainsi amenés à enchaîner course à pied, sur terrains plats et chaotiques, passages d'obstacles en grim pant, rampant, sautant, glissant, courant et éventuellement en luttant dans la boue et de l'eau (sans notion de chronométrage, ni de classement).

Certains obstacles se franchissent par le biais d'épreuves d'adresse et précision. Le tout sur 2 parcours-itinéraires balisés.

Les différents itinéraires ne seront dévoilés que le jour de la course.

Des parcours hors course, sous forme de parc multi-jeux sont également accessibles aux enfants dès l'âge de 6 mois sous la surveillance des parents.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout concurrent peut participer aux différents parcours de l'Épreuve « La Folle Furieuse® Edition 2017 » à condition et seulement à condition :

De transmettre via notre site internet www.lafollefurieuse.com, après son inscription ou remettre au plus tard le jour même contre remise des dossards les documents listés ci-dessous qui seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs notamment en cas d'accident. Aucun document envoyé à posteriori par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Un certificat médical datant de moins d'un 1 an de non contre-indication à la pratique de la course à pied (Si le certificat médical est établi par un pays étranger il devra être impérativement écrit en Français)

Ou une licence délivrée par une fédération mentionnant une pratique sportive en compétition (licences loisirs non acceptées) et portant attestation à la délivrance d'un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline en compétition.

Licences acceptées :

Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.

FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours.

UNSS ou UGSEL pour la saison en cours.

Pour les non-licenciés, il est nécessaire de fournir un certificat médical avec la notification spécifique : de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les documents suivants sont également demandés :

Il est impératif de savoir effectuer 50 mètres de natation pour les enfants dès 6 ans, adultes et jeunes dès 14 ans dans une eau à température ambiante et supérieure à 10° et sur 1,50m de profondeur maximum.

Si le concurrent est mineur, une autorisation parentale devra être fournie.

Tous ces documents sont téléchargeables sur notre site www.lafollefurieuse.com

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux différentes épreuves s'effectuent sur notre site www.lafollefurieuse.com

via la plateforme de gestion www.weezevent.com et ce, jusqu'à épuisement des places disponibles et au plus tard à la date limite d'inscription fixée.

Dans la mesure des places disponibles, les inscriptions sont possibles selon les parcours encore ouverts à l'enregistrement de concurrents, jusqu'au jour de la course en respectant les conditions de participation.

L'inscription se fait via la plateforme internet avec paiement sécurisé par carte bancaire ou par courrier avec paiement chèque ou en direct avec paiement espèces.

L'inscription à la course est individuelle et nominative, ferme et définitive, et ne peut prétendre à aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

A noter également qu'une vérification d'identité sera effectuée à l'accueil, le jour de la course ou lors de la remise des dossards. Pensez-donc à vous munir d'une pièce d'identité.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement lors de l'inscription.

CONDITIONS ET OPTIONS TARIFAIRES

Les différentes épreuves de La Folle Furieuse® imposent une limitation du nombre de concurrents pour la participation aux courses pour des raisons de sécurité. Ainsi La Folle Furieuse® est limitée à 5000 participants pour l'ensemble des parcours répartis par vagues sur la journée.

Chaque engagement est ferme et définitif.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Les droits d'engagement sont établis suivant la tarification ci-après et comprend les prestations suivantes :

Sac, dossard ou bracelet, tee-shirt souvenir, friandises, accès à la course, aux activités sur le parcours et aux ravitaillements

- Tarification des prestations proposées

Formules 2017 – Sénas La Folle Furieuse®	Prestations et services	Inscription /pers Jusqu'au 25/06/17	Inscription /pers Jusqu'au 03/09/17	Inscription /pers Jusqu'au 24/09/17	Sur place 01/10/2017
Ludo Parc	Accès illimité à des jeux et attractions gonflables pour enfants de 1 à 10 ans	Paiement sur place uniquement	Paiement sur place uniquement	Paiement sur place uniquement	4.00 €
Parcours Baby Sprint à 4 pattes	Individuel enfant de 6 à 18 mois non marcheur	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 € sous réserve de disponibilité*
Parcours Baby Sprint à 2 pattes	Individuel enfant de 9 à 35 mois marcheur	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 € sous réserve de disponibilité*
Parcours Kids	Individuel enfant de 3 à 5 ans	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 € sous réserve de disponibilité*
Parcours Famille 5 kms	Individuel adulte et jeune dès 14 ans	27.00 €	29.00 €	31.00 €	Indisponible
	Individuel enfants de 6 à 13 ans	22.00 €	24.00 €	26.00 €	Indisponible
Parcours Ouf 5 kms	Individuel adulte et jeune dès 14 ans	27.00 €	29.00 €	31.00 €	Indisponible
Parcours Furieuse 10kms	Individuel adulte et jeune dès 14 ans	37.00 €	39.00 €	41.00 €	Indisponible
	Groupes +20pers	Sur demande	Sur demande	Sur demande	Indisponible

*sous réserve de disponibilité d'accès aux parcours et des packages prévus (T-shirt, goodies...)

Les groupes bénéficient d'une remise applicable sur le tarif public en vigueur (selon grille ci-dessous).

Les tarifs s'entendent TTC dont TVA au taux de 20% et comprenant au minimum, l'accès au parcours à l'heure choisie (selon vagues proposées), un tee-shirt, une collation ou ravitaillements.

Contactez l'organisateur pour obtenir le code remise applicable lors de la réservation sur la billetterie en ligne.

Nous contacter pour tout paiement autre que carte bleue (chèque, virement, espèces).

Remises groupes 2017 - La Folle Furieuse®	Remise groupes 10 à 19 pers	Remise groupes 20 à 49 pers	Remise groupes 50 à 99 pers	Remise groupes 100 pers et +
Inscriptions et paiement en une seule fois pour le groupe	15%	20%	25%	30%
Inscriptions et paiements individuels par chaque participant	10%	15%	20%	25%

CONDITIONS D'ACCUEIL ET RETRAIT DES ACCES ET PACKAGES

Le package « dossard » pourra être retiré par le concurrent le jour même à l'accueil du village de la course et ne sera remis que sous les conditions suivantes :

- présentation de sa pièce d'identité
- remise des documents manquants éventuellement (certificat médical, autorisation parentale)
- les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable
- chaque participant se verra attribuer un numéro de dossard et/ou bracelet permettant de l'identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de ce signalement pendant l'épreuve sera mis hors course par les organisateurs
- le package « dossard » comprend : outre l'accès à la course selon la vague choisie et un ravitaillement pendant la course, un sac avec un dossard et/ou bracelet d'identification, un tee-shirt « La Folle Furieuse® », des friandises et d'autres surprises...
- Un service consigne payant sera proposé mais l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte survenue aux biens personnels consignés par le participant.
- Un service médical et de secours sera présent sur place et de garde.

TENUE VESTIMENTAIRE (parcours Famille / Ouf / Furieuse)

Une tenue adaptée est fortement conseillée. Les différentes courses imposent aux participants à se vêtir en fonction de celles-ci même si participer à ces courses doit se faire dans un esprit de fête.

« La Folle Furieuse® » est une épreuve ludique où le déguisement est très apprécié mais il ne devra pas gêner lors de la progression des participants au passage de certains ateliers, ni même présenter un risque de sur-accident.

Pour votre sécurité et votre confort lors du franchissement de certains obstacles, il est fortement conseillé de se munir de collants, survêtement, short court ou long, gants et chaussures type baskets.

Pour les mêmes raisons de sécurité, le port de bijoux est déconseillé.

CONDITIONS DE COURSE (parcours Famille / Ouf / Furieuse)

Pour chaque type de course à obstacles de « La Folle Furieuse® », des départs par vagues permettront d'étaler le flot des concurrents tout au long de la journée pour faciliter la sécurité et éviter le plus possible les attentes devant les ateliers et obstacles.

Le choix de la vague sera proposé au concurrent lors de son inscription. Les vagues se rempliront au fur et à mesure des engagements validés par l'organisateur. Le concurrent pourra choisir sa vague et son horaire de départ, celui-ci pouvant être modifié en cas de litige ou nécessité absolue.

Chaque concurrent sera identifié par un signe ou couleur distinctive l'affectant à une vague selon le calendrier défini ci-après et dont les départs pourront être modifiés par l'organisateur en cas de litige ou de problème lié à la sécurité.

Chaque participant devra se présenter à l'accueil au moins 1 heure avant son horaire départ.

Suivant le nombre d'inscrits les organisateurs se réservent le droit de moduler le temps de départ entre chaque vague et le nombre de personnes par vague.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par de la rubalise, signaux, banderoles et autres marquages

informatifs ou directionnels.

Des signaleurs ainsi que des encadrants seront positionnés tout le long du parcours et aux passages d'obstacles.

Une liaison radio sera permanente et une assistance sanitaire sera assurée par un service médical et de secours.

A noter que tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Les circuits sont tracés sur des champs, parcs, petites routes et/ou chemins limités aux porteurs du dossard mais également sur des voies ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter le code de la route, forestier, ne jamais emprunter plus de la moitié de la chaussée, ne pas déborder en piétinant en dehors des sentiers et chemins imposés par le tracé et se conformer aux prescriptions des contrôleurs disposés sur le parcours.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur la distance de la course réservée, en particulier courir, ramper, franchir des obstacles inférieurs à 3 m conformément à la réglementation de la fédération française de montagne et escalade.

Le participant reconnaît également être apte à nager 50 m dans une eau à température ambiante supérieure à 10° d'environ 1.5 m de profondeur maximum sans aucune aide extérieure si un passage le nécessite et que celui-ci n'est pas contourné par le participant.

A noter que les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de manque de participants, de mauvaises conditions météorologiques et/ou par décision préfectorale ou municipale. Dans ces cas, l'organisateur proposera un report de la manifestation sans qu'il puisse être réclamé quelconque remboursement ou indemnité.

Toutefois, la simple pluie, même si elle impose des adaptations et/ou modifications, restrictions, n'a pas vocation à annuler les différentes courses et parcours de La Folle Furieuse®.

Les visiteurs et accompagnateurs ne sont pas autorisés à suivre les coureurs sur ou dans l'enceinte des obstacles ou passages du circuit. Toutefois, ils peuvent les observer en étant suffisamment éloignés du tracé ou des obstacles pour ne pas occasionner de gêne (des spots visiteurs sont prévus à cet effet).

L'organisateur décline toute responsabilité, les visiteurs et accompagnateurs sont entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation à l'épreuve « La Folle Furieuse ® » implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé.

En raison du parcours, les participants en fauteuil ne pourront participer à l'épreuve. Les bicyclettes, poussettes, landaus, rollers ou tout autre moyen de déplacement sont interdits sur l'épreuve. Egalement les animaux même tenus en laisse par le coureur ne sont pas acceptés sur les parcours.

Toute fausse déclaration ou falsification à l'inscription entraînera l'exclusion, sans possibilité de remboursement et s'expose à d'éventuelles poursuites en cas de dommage, litige ou autre préjudice.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Enfin aucun, chronométrage, classement ou récompense n'est prévue. La course « La Folle Furieuse ® » est une compétition ludique et festive dont l'objectif est le plaisir de participer dans une pratique de type loisir et de passer la ligne d'arrivée à son rythme et avec la possibilité d'éviter certains obstacles à convenance.

Les différents parcours proposés

La course « La Folle Furieuse ® » propose 6 parcours plus ou moins long pour tous les âges et avec des départs par vagues distinctes sans que les participants puissent connaître au préalable la teneur exacte du tracé pour conserver la notion de suspense.

L'accès se fait par vague en fonction du type de course choisie :

Parcours "Baby Sprint à 4 pattes": Course spectacle en ligne droite sur 10m au village départ, sous forme de sprint unique à quatre pattes sous la surveillance et motivation des parents pour enfants non marcheurs de 6 à 18 mois et par vagues de 10 enfants environ. Accès unique sur inscription web préalable ou sur place (selon disponibilité) et sans formalité médicale.

Parcours "Baby Sprint à 2 pattes": Course spectacle en ligne droite sur 40m au village départ, sous forme de sprint unique à deux pattes sous la surveillance et motivation des parents pour enfants marcheurs de 9 à 35 mois et par vagues de 10 enfants. Accès unique sur inscription web préalable ou sur place (selon disponibilité) et sans formalité médicale.

Parcours "Kids": Parc ludique de motricité de 300 à 500m au village départ, en accès illimité, sous forme de parcours à obstacles non chronométré et sans classement, sous la surveillance et motivation des parents pour enfants de 3 à 5 ans et par vagues de 30 enfants. Accès illimité sur inscription web préalable ou sur place (selon disponibilité) et sans formalité médicale.

Parcours "Famille" : Boucle de 5km tracés dans et aux alentours du village sans dénivelé et comprenant 25 obstacles minimum à parcourir sous forme de course à pied non chronométrée et sans classement, en famille avec enfants âgés de 6* à 13 ans et accompagnés d'un adulte participant de 18 ans et plus (1 adulte pour 2 enfants maximum) en plusieurs vagues successives de 250 personnes. Accès unique sur inscription web préalable uniquement et avec certificat médical d'aptitude à la course à pied obligatoire.

*Il est toléré pour des raisons de capacités physiques, d'autonomie, de motricité développée qu'un enfant de 5 ans né en 2011 puisse participer à la course « Famille » dans les mêmes conditions citées ci-dessus. Il est possible que certaines attractions ne soient pas accessibles physiquement et réglementairement aux enfants de moins de 6 ans révolu du fait de la conception fabricant. Les participants s'engagent à respecter ce dispositif en demandant à l'enfant concerné de contourner l'obstacle. Aucune responsabilité de l'organisateur ne sera engagée en cas de non-respect de cette règle. Des signalétiques seront présentes à l'entrée des obstacles concernés afin de prévenir les participants.

Toutes structures d'accompagnements d'enfants telle que des clubs sportifs, des centres de loisirs, des écoles... souhaitant s'inscrire à la course « Famille », pourront accompagner leurs mineurs selon leur taux d'encadrement légal et donc annuler la règle du 1 adulte pour 2 enfants maximum.

Parcours "Ouf" : Boucle de 5km tracés dans et aux alentours du village sans dénivelé et comprenant 25 obstacles minimum à parcourir sous forme de course à pied non chronométrée et sans classement, entre adultes (amis, collègues ...) et jeunes à partir de 14 ans en plusieurs vagues successives de 250 personnes. Accès unique sur inscription web préalable uniquement et avec certificat médical d'aptitude à la course à pied obligatoire.

Parcours "Furieuse" : Circuit de 10km tracés dans le village et en campagne sans dénivelé notoire et comprenant 35 obstacles minimum à parcourir individuellement ou en groupe sous forme de course à pied non chronométrée et sans classement, pour public adulte et jeunes à partir de 14 ans en plusieurs vagues successives de 250 personnes. Accès unique sur inscription web préalable uniquement et avec certificat médical d'aptitude à la course à pied obligatoire.

Les types d'obstacles :

Pour les parcours Famille / Ouf / Furieuse : Les obstacles sont des épreuves à franchir qui composent le parcours. Les obstacles peuvent être naturels ou artificiels et composés de différentes structures bois, pneumatiques, mécaniques. Il est toujours possible de contourner ceux que l'on ne souhaite pas franchir. Bien que les notions ludiques soient privilégiées, il n'en reste pas moins que certaines épreuves s'apparentent à un parcours du combattant revisité. Les participants sont ainsi amenés à enchaîner course à pied sur terrains plats et chaotiques, passage d'obstacles en grimpant, rampant, sautant, glissant, courant et éventuellement en luttant dans la boue et l'eau sans notion de chronométrage. Certains obstacles se franchissent par le biais d'épreuves d'adresse et précision. Il s'agit du plaisir du sport et du dépassement de soi avant tout et marcher pour s'économiser de temps à autres est tout à fait possible pour tous les participants entraînés ou non. Chaque participant est ainsi libre de progresser à son rythme. Pour les parcours Baby Sprint, il s'agit de ligne droite sans obstacle particulier sauf d'éventuels modules mousses et cerceaux par exemple pour les enfants les plus grands. Pour les parcours Kids, des obstacles de type jeux de motricité maternels sont implantés dans un parc fermé dans un esprit d'un parc d'attraction pour la petite enfance.

RAVITAILLEMENT / COLLATION

Un ou plusieurs ravitaillements seront mis à disposition pour les participants durant les parcours Famille, Ouf et Furieuse et des collations pour les autres parcours Baby Sprint et Kids.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de la nature et des lieux traversés, il est strictement interdit de jeter et d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) le long du parcours. Il est formellement interdit de fumer sur le tracé de la course et aux abords des zones boisées

SANCTIONS

Lors de l'épreuve, toute infraction constatée par des membres de l'organisation entraînera la disqualification, à savoir :

Sens inverse de la course

Non-respect du parcours et du mode de franchissement des obstacles

Comportement dangereux, agressif ou mise en danger d'autrui

Abandon des déchets sur le parcours ou destruction

Non-respect du règlement

Il est formellement interdit sauf autorisation écrite par les organisateurs, d'utiliser tout moyen de type drone pour faire des prises photos et vidéos aériennes.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par une unité de secours en partenariat avec les organisateurs de la course. Une équipe de secouristes et un médecin seront présents sur les lieux. Ils sont responsables de la bonne conduite de la chaîne de premiers secours et des soins apportés. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs récepteurs radio.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter toute personne sur le parcours et de la faire évacuer si elle la juge inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin se soumet, de fait, à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.

ASSURANCES

- Responsabilité civile

Le concurrent participe à l'épreuve sous sa responsabilité exclusive. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux concurrents, officiels ou tiers, avant, pendant et après l'épreuve. Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande. Toutefois, concernant les biens personnels des participants pendant la course, l'organisateur décline toute responsabilité sur les dommages matériels en cas de vol, bris ou perte.

- Individuelle accident

Tous les participants à l'épreuve, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'épreuve, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive de pratique en compétition (licences loisirs non acceptées).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Le concurrent admet que sa participation à l'épreuve La Folle Furieuse® comporte certaines contraintes et qu'il ne doit pas s'inscrire s'il n'est pas correctement entraîné et apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, il assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Il assume également les risques inhérents à sa participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques....

Il, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à l'épreuve de La Folle Furieuse®.

Il reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Il reconnaît que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable.

Par le présent acte, il accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

A noter : L'organisateur se verra l'obligation de refuser la participation à l'épreuve, aux participants sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants.

ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner, il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau de l'un des obstacles et le signaler à une personne présente. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste qui signalera son abandon à l'organisateur.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE OU MODIFICATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de mettre un terme à la course à tout moment sur le parcours en fonction des conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants. L'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ.

CHRONOMETRAGE / CLASSEMENT

Aucun système de chronométrage ni de classement n'est prévu pour les courses de La Folle Furieuse®.

DROIT D'IMAGE

Sur sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droits) à utiliser ou à faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossard.

LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de 3 (trois) jours après l'épreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.



Sarl CMJ France – Division loisirs 1301 Chemin Beauvezet 13560 Sénas info@lafollefurieuse.com